

# SANTÉ

## SANTÉ PUBLIQUE

Protection sanitaire, maladies, toxicomanie, épidémiologie, vaccination, hygiène

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

*Direction générale de la santé*

Sous-direction de la prévention  
des risques infectieux

Bureau des maladies infectieuses,  
des risques émergents  
et de la politique vaccinale

### **Instruction DGS/RI1 n° 2015-161 du 2 juin 2015 relative à la fin de la période de tension en vaccin monovalent conjugué contre les méningocoques de sérogroupe C**

NOR : AFSP1511197J

*Date d'application* : immédiate.

Validée par le CNP le 13 mai 2015. – Visa CNP 2015-81.

*Résumé* : la situation de tension en approvisionnement en vaccin monovalent C conjugué étant terminée, cette instruction abroge l'instruction du 16 janvier 2015.

*Mots clés* : vaccination – infections invasives à méningocoques de sérogroupe C.

*Référence* : calendrier des vaccinations.

*Circulaires abrogées* : instruction DGS/RI1 n° 2015-15 du 16 janvier 2015 relative à la tension en approvisionnement de vaccins méningococciques monovalents.

*La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes  
à Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des agences régionales de santé.*

La vaccination méningococcique C est recommandée en France depuis 2010, dès l'âge de 12 mois ainsi qu'en rattrapage jusqu'à l'âge de 24 ans et figure de ce fait dans le calendrier vaccinal. Cette vaccination repose en France sur trois vaccins conjugués monovalents. A la suite de la constatation d'un défaut de qualité, la totalité des lots de vaccins Meningitec® a été retirée du marché national et européen en septembre 2014.

Une situation de tension en approvisionnement des deux autres spécialités (Neisvac® et Menjugatekit®) a conduit la direction générale de la santé à proposer une modification temporaire de la stratégie vaccinale afin de préserver les stocks de vaccins monovalents en les réservant aux enfants âgés de 1 à 4 ans.

Depuis, les laboratoires commercialisant les spécialités Neisvac® et Menjugatekit® ont confirmé à l'Agence nationale de sécurité des médicaments, leur capacité à assurer un approvisionnement à la hauteur des besoins du marché sur la totalité de l'année 2015.

Dès lors, la période de tension d'approvisionnement en vaccin monovalent C conjugué, générée initialement par le retrait-rappel de la totalité des lots de Meningitec® prend fin.

La fin de cette période de tension conduit à un retour à la normale de la stratégie vaccinale contre le méningocoque de sérogroupe C, conformément aux recommandations du calendrier vaccinal s'agissant des sujets âgés de 1 à 24 ans.

En conséquence, la circulaire DGS/RI1 n° 2015-15 du 16 janvier 2015 est abrogée.

Il convient donc d'en informer les structures et les professionnels de santé chargés de la vaccination.

Pour la ministre et par délégation :

*Le secrétaire général,*  
P. RICORDEAU

*Le directeur général de la santé,*  
Pr B. VALLET